PLAN LOCAL D'URBANISME
P.L.U.

COMMUNE DE CHAUNY

P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015

3.1 – PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/5000

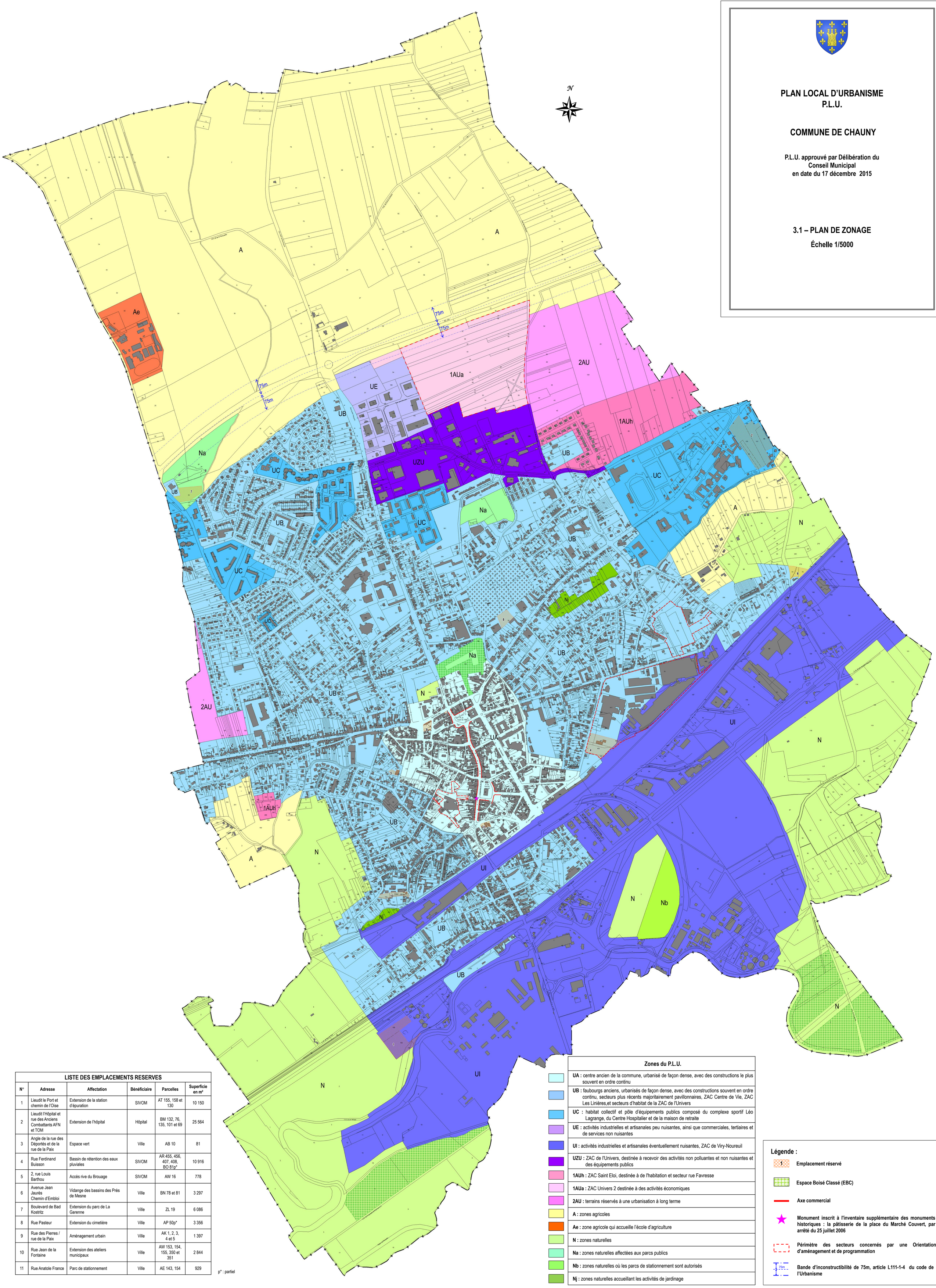

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES					
N°	Adresse	Affectation	Bénéficiaire	Parcelles	Superficie en m²
1	Lieudit le Port et chemin de l'Oise	Extension de la station d'épuration	SIVOM	AT 155, 158 et 130	10 150
2	Lieudit l'Hôpital et rue des Anciens Combattants AFN et TOM	Extension de l'hôpital	Hôpital	BM 132, 76, 135, 101 et 69	25 564
3	Angle de la rue des Déportés et de la rue de la Paix	Espace vert	Ville	AB 10	81
4	Rue Ferdinand Buisson	Bassin de rétention des eaux pluviales	SIVOM	AR 455, 456, 407, 408, BO 81p*	10 916
5	2, rue Louis Barthou	Accès rive du Brouage	SIVOM	AW 16	778
6	Avenue Jean Jaurès Chemin d'Embloi	Vidange des bassins des Près de Mesne	Ville	BN 78 et 81	3 297
7	Boulevard de Bad Kostritz	Extension du parc de La Garenne	Ville	ZL 19	6 086
8	Rue Pasteur	Extension du cimetière	Ville	AP 50p*	3 356
9	Rue des Pierres / rue de la Paix	Aménagement urbain	Ville	AK 1, 2, 3, 4 et 5	1 397
10	Rue Jean de la Fontaine	Extension des ateliers municipaux	Ville	AW 153, 154, 155, 350 et 351	2 844
11	Rue Anatole France	Parc de stationnement	Ville	AE 143, 154	929

p* : partiel

Zones du P.L.U.
UA : centre ancien de la commune, urbanisé de façon dense, avec des constructions le plus souvent en ordre continu
UB : faubourgs anciens, urbanisés de façon dense, avec des constructions souvent en ordre continu, secteurs plus récents majoritairement pavillonnaires, ZAC Centre de Vie, ZAC Les Linières,et secteurs d'habitat de la ZAC de l'Univers
UC : habitat collectif et pôle d'équipements publics composé du complexe sportif Léo Lagrange, du Centre Hospitalier et de la maison de retraite
UE : activités industrielles et artisanales peu nuisantes, ainsi que commerciales, tertiaires et de services non nuisantes
UI : activités industrielles et artisanales éventuellement nuisantes, ZAC de Viry-Noureuil
UZU : ZAC de l'Univers, destinée à recevoir des activités non polluantes et non nuisantes et des équipements publics
1AUh : ZAC Saint Eloi, destinée à de l'habitation et secteur rue Favresse
1AUa : ZAC Univers 2 destinée à des activités économiques
2AU : terrains réservés à une urbanisation à long terme
A : zones agricoles
Ae : zone agricole qui accueille l'école d'agriculture
N : zones naturelles
Na : zones naturelles affectées aux parcs publics
Nb : zones naturelles où les parcs de stationnement sont autorisés
Nj : zones naturelles accueillant les activités de jardinage

Légende :

- **Emplacement réservé**
- **Espace Boisé Classé (EBC)**
- **Axe commercial**
- **Monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques : la pâtisserie de la place du Marché Couvert, par arrêté du 25 juillet 2006**
- **Périmètre des secteurs concernés par une Orientation d'aménagement et de programmation**
- **Bande d'inconstructibilité de 75m, article L111-1-4 du code de l'Urbanisme**